

tutions de prêts ont refusé de prêter de l'argent aux pêcheurs, les sociétés de pêche l'ont fait.

L'amendement du député montre au gouvernement comment il peut aider les pêcheurs de la côte ouest. Si le gouvernement veut aider les pêcheurs, il utilisera tous ses pouvoirs pour résoudre les problèmes que pose l'intégration verticale dans l'industrie de la pêche. Je pense que tous les députés de la côte ouest savent que le nombre des sociétés de pêche qui opèrent sur la côte du Pacifique a sensiblement diminué, car trois seulement restent en service. Elles collaborent harmonieusement, contrôlant à elles trois un tiers du marché. Il ne s'agit pas d'un mythe, monsieur l'Orateur: ce sont des faits.

L'amendement du député de Skeena tend à aider nos pêcheurs en leur permettant de refinancer les dettes encourues pour les bateaux et l'équipement, et provenant de sources indépendantes et désintéressées. De cette façon, nos pêcheurs seraient moins tributaires des compagnies de pêche.

Le ministre nous a dit au comité qu'il reconnaissait le problème mais qu'il ne pouvait faire grand-chose puisque la question relevait en partie du ministre des Finances. Il a dit également, et j'espère ne pas fausser sa pensée, qu'il espérait que les bateaux de pêche soient moins dépendants des compagnies sur la côte du Pacifique. A leur dire, les compagnies tiennent pas à ce que leurs fonds soient immobilisés dans les bateaux de pêche. Je n'approuve pas entièrement la position des compagnies. Cependant, le ministre est sincère, je pense, en voulant séparer les opérations de prise du poisson de celles du conditionnement et de la mise en conserve. Le ministre a annoncé au comité qu'on a mis en marche, à titre d'essai, un nouveau programme destiné à mettre au point de nouveaux navires de pêche très efficaces. Comme l'a expliqué le député de Comox-Alberni (M. Barnett), en ce moment un grand nombre de navires qui appartiennent à des Indiens sont sous la domination complète de compagnies. Ces pêcheurs indiens, je puis le dire, je pense, ont souvent été intimidés par les compagnies qui leur ont consenti des prêts. Souvent la dette en souffrance se prolonge indéfiniment. Ayant acheté leur gréement de la compagnie, ces pêcheurs sont incapables bien souvent de rembourser leurs emprunts en raison du faible volume de leurs prises. La situation se perpétue, les pêcheurs étant incapables de s'arracher à l'emprise de la compagnie. Ils doivent leur âme au magasin de la compagnie et, tous les ans, s'ils ne sont pas plus endettés, ils le sont autant que l'année précédente.

Nous sommes nombreux à nous inquiéter de cet état de choses que peut même aggraver le nouveau règlement sur les permis. Permettez-moi de m'expliquer. Chacun sait que bon nombre des navires de pêche au filet maillant utilisés pour la pêche au saumon dans nos rivières sont exploités par des indigènes et leur appartiennent. Un particulier ou une société peut acheter un permis de pêche au filet maillant et en transférer ensuite la licence à un navire sennear bien plus important, qui permet des prises dix fois plus grandes qu'au filet maillant. Si cette question n'est pas absolument en rapport avec celle dont il s'agit, elle indique, à mon avis, une autre difficulté que rencontre l'industrie de la pêche. Comme le sait Votre Honneur, nous restreignons le nombre de permis dans le but de restreindre la quantité de poisson prélevée dans nos eaux. A quoi cela sert-il de restreindre ainsi les permis si l'on peut transférer le permis délivré pour un navire de pêche au filet maillant à un sennear capable de prises dix fois supérieures à celles qu'on obtient au filet maillant? Une telle restriction des licences ne limite pas le volume global de la prise. D'après moi, nos règlements relatifs aux permis n'ont pas fait l'objet d'une étude assez approfondie.

Le gouvernement a porté à \$25,000 le montant maximal qui peut être emprunté dans certaines circonstances, et nous nous en réjouissons. C'est un plafond qui tient davantage compte de la réalité. Certains armateurs de pêche désireux d'acheter des navires plus gros et plus efficaces trouvent ce maximum encore insuffisant et, d'après eux, d'autres moyens de financement devraient être institués pour leur permettre de s'acheter les gros bateaux. Le député de South Shore (M. Crouse), qui a pris la parole avant moi, a aussi émis l'opinion que la limite de \$25,000 était trop peu élevée. Néanmoins, il faut reconnaître qu'un pas a été amorcé dans la bonne voie. Il convient aussi de souligner que le gouvernement ne prête pas cet argent. Il ne fait que garantir le prêt. L'augmentation de son obligation de dépense de \$25,000 à \$40,000 n'augmentera probablement pas trop le fardeau de ses responsabilités.

• (11.20 a.m.)

Lorsque nous faisons notre randonnée de pêche sur la côte du Pacifique, nous avons constaté que l'un des problèmes dans cette région consistait à obtenir des fonds. L'automne dernier, nous avons débattu la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont la principale disposition visait à augmenter le taux d'intérêt de 1 p. 100 de plus que le taux des obligations de l'État. Un grand nombre d'établissements financiers, y compris les co-